EN ISO 20345:2022+A1:2024

EN Manufacturer's instruction and information

FR Instructions et informations du fabricant

HIVE KORA SPORT

CHAUSSURES DE SÉCURITÉ

HIVE

SAFETY

BERNABE COTE D'IVOIRE
99, Bd de Marseille 01 BP 1867
R.C. Abidjan 758
Abidjan 01
Republique de Cote d'Ivoire
https://hive.bernabeafrique.com/
hivesupport@bernabeafrique.com

EN INFORMATIVE NOTE

You have chosen HIVE safety footwear. This product is subject to the requirements of European Regulation 2016/425 regarding PPE (Personal Protective Equipment) and the specifications of EN ISO 20345:2022+A1:2024, EN ISO 20347:2022 + A1:2024. These safety and occupational footwear have been certified by:

CTC 4, RUE HERMANN FRENKEL 69367 LYON CEDEX 07 FRANCE (N. 0075)

MARKING

The CE marking indicates that the product satisfies the requirements envisaged by Regulation (EU) 2016/425 for personal protection equipment such as: innocuousness to health, ergonomic shape and comfort, solidity and sturdiness of the product, protection against the risks listed in this informative note. The declaration of conformity is available on the website https://hive.bernabeafrique.com/

Marking example:

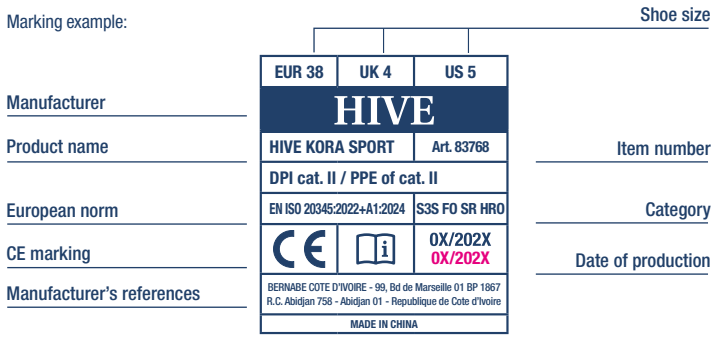

PROTECTION FEATURES

As this footwear is a safety/work equipment, it provides the highest level of protection against mechanical risks; this applies in particular to the toe-cap (only EN ISO 20345:2022+A1:2024) which protects the foot from:

- impacts of up to 200 J at the tip, with a minimum clearance of 14 mm (ref. to size 42)
- crushing forces up to 15 kN with a minimum clearance of 14 mm (ref. to size 42)

In addition to basic requirements others are adopted as indicated in the table below:

SYMBOL	REQUIREMENT	EN ISO 20345:2022+A1:2024						EN ISO 20347:2022					
		SB	S1	S2	S3	S3L	S3S	0B	01	02	03	03L	03S
-	Toe cap resistance to 200 J & 15 kN	X	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-	-
-	Slip resistance ceramic floor w NaLS solution forward heel slip ≥ 0.31 – backward forepart slip ≥ 0.36	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
-	Closed heel area	-	X	X	X	X	X	-	X	X	X	X	X
-	Cleated outsole	-	-	-	X	X	X	-	-	-	X	X	X
E	Energy absorption of seat region (≥ 20 J)	0	X	X	X	X	X	0	X	X	X	X	X
A	Antistatic footwear (from 0,1 to 1000 MΩ)	0	X	X	X	X	X	0	X	X	X	X	X
C	Partially conductive footwear (< 0.1 MΩ)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
~~P~~	~~Perforation resistance (4,5 mm nail; ≥ 1100 N)~~	~~0~~	~~0~~		~~X~~			~~0~~	~~0~~		~~X~~		
PL	Perforation resistance (4,5 mm nail; ≥ 1100 N, no perforation)	0	0	-	-	X	-	0	0	-	-	X	-
PS	Perforation resistance (3,0 mm nail; average ≥ 1100 N, single value≥ 950 N)	0	0	-	-	-	X	0	0	-	-	-	X
HI	Heat insulation of sole complex (test at 150°C)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CI	Cold insulation of sole complex (test at -17°C)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
WR	Water resistance (no penetration, 80 min)	0	0	0*	0*	0*	0*	0	0	0*	0*	0*	0*
M	Metatarsal protection (≥ 40 mm (size 41/42))	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AN	Ankle protection (≤ 10 kN)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CR	Cut resistance of the upper (≥ 2.5 (index))	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SC	Scuff cap abrasion (> 8000 cycles)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
WPA	Water penetration and absorption (≥ 60 min)	0	-	X	X	X	X	0	-	X	X	X	X
HRO	Resistance to hot contact of the outsole (test at 300ºC)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FO	Resistance of sole to fuel oil (≤ 12%)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LG	Ladder Grip	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SR	Slip resistance ceramic floor w glycerine forward heel slip ≥ 0.19 – backward forepart slip ≥ 0.22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

X = Compulsory for the relevant category
O = Optional, applicable in addition to the compulsory requirement if marked
* = If the WR marking is achieved, the marking will become S6 (S2+WR) or S7 (S3+WR) or S7L (S3L+WR) or S7S (S3S+WR) for EN ISO 20345 and O6 (O2+WR) or O7 (O3+WR) or O7L (O3L+WR) or O7S (O3S+WR) for EN ISO 20347.
N.B.: The footwear may be marked with one or more of the symbols in the table indicating the additional features to the basic requirements. The risks covered are only those indicated with the relevant symbol. The use of unapproved accessories may alter the resistance capacity and the protection functions. Please consult our customer service for further details.

RECOMMENDED USES

This safety footwear is indicated for the following uses:
With perforation resistant insert: civil and building construction, road work, engineering, demolition, work in storage areas and warehouses, in stone quarriers, mines, dumps, and work in the open air. The degree of resistance to perforation of this footwear was measured in the laboratory by using nails and applying the forces required by the standards. Nails of smaller diameter and higher static or dynamic loads will increase the risk of perforation occurring. In such circumstances alternative preventative measures should be considered. Three generic types of perforation resistant inserts are currently available in PPE footwear. These are metal types and those from non-metal materials, which shall be chosen on basis of a job-related risk assessment. All types give protection against perforation risks, but each has different additional advantages or disadvantages including the following: Metal (P): is less affected by the shape of the sharp object/hazard (e.g. diameter, geometry, sharpness) but due to shoemaking limitations does not cover the entire lower area of the shoe. Non-metal (PL or PS): may be lighter, more flexible and provide greater coverage area when compared with metal but the perforation resistance may vary more depending on the shape of the sharp object/hazard (e.g. diameter, geometry, sharpness). In terms of possible protection, two types are available. Type PS may offer more appropriate protection from smaller diameter objects than type PL. For more information about the type of perforation resistant insert provided in your footwear please contact the manufacturer or supplier detailed on these instructions. Without perforation resistant insert: work on bridges, work in high-rise structures, in lifts, large pipelines, cranes, boilers, installation of heating and ventilation systems, conversion and maintenance work, metallurgical and similar plants, production and processing of flat glass, handling of moulds in the ceramics industry, work in the building materials industry, handling and storage.With quick unlacing: in case of interventions where the footwear must be removed quickly; With protective scuffcap: in the case of prolonged and/or repeated friction of the toe-tip against the ground;

LIMITATIONS OF USE

The footwear is not suitable for protection against risks not referred to in this informative note and in particular those covered by third-category personal protection equipment as defined in Regulation (EU) 2016/425.

USE AND MAINTENANCE

The manufacturer declines all responsibilities for any damage and consequences resulting from improper use of the footwear. When choosing the footwear, it is important to select a model and size suitable for your specific protection requirements. The footwear maintains the safety characteristics indicated only if worn and fastened correctly. The protection against risks indicated on the marking only applies to footwear in a good state of preservation. Before each use, carefully check the perfect state of preservation of the equipment and change it if you notice signs of alteration (excessive wear of the sole, stitching in poor condition, sole coming away from the upper, etc.). Footwear with a fast removal device: ensure that the rod of the device is properly inserted; the footwear is removed by gripping the end of the rod and pulling towards you. The features of the footwear are best maintained when it is kept in good condition and it should therefore be cleaned regularly with brushes, cloths, etc., removing any stains with a damp cloth. Depending on the conditions of the workplace, the leather upper should be treated from time to time with normal polish or grease for shoes. Do not dry the footwear close to or in direct contact with sources of heat, such as heaters, radiators, etc. Do not use aggressive products such as benzene, acids and solvents, as they could have a negative effect on the quality, safety and lifetime of the PPE. Do not leave exposed to direct sunlight nor to high or low temperatures. Never tamper with the shoe in any of its parts.

PRESERVATION AND DISPOSAL

In view of the many different environmental factors involved, such as humidity and heat, it is not possible to define a definite shelf life. Generally, footwear with Polyurethane bottoms has a presumable shelf life of three years, provided it is kept in a dry and ventilated storage place where the temperature is not too high. Dispose of the device in compliance with current standards on environment safeguard and differentiated waste collection. This footwear is produced without using toxic or harmful materials.

ADDITIONAL INFORMATION

ANTISTATIC FOOTWEAR

Use anti-static footwear if it is necessary to minimise the build-up of electrostatic charges by dissipating electrostatic charges, thus avoiding the risk of spark ignition, e.g. during the use of flammable substances and vapours, and if it is not possible to completely eliminate the risk of electric shock from mains-voltage equipment from the workplace. Anti-static footwear introduces resistance between the foot and the ground but cannot offer complete protection. Anti-static footwear is not suitable for working on live electrical equipment. It should be noted, however, that anti-static footwear cannot provide adequate protection against electric shocks from a static discharge as it only introduces resistance between the foot and the floor. If the risk of electrostatic discharge has not been eliminated, additional measures must be taken to avoid this risk. Such measures, as well as the additional tests mentioned below, should be an essential part of the occupational accident prevention programme. Anti-static footwear does not provide protection against electric shocks due to AC or DC voltages. If there is a risk of being exposed to any AC or DC voltage, use electrically insulating footwear. The electrical resistance of antistatic footwear can be significantly altered by bending, contamination or moisture. These shoes may not perform their intended function if worn in wet conditions. Class I footwear can absorb moisture and may become conductive if worn for prolonged periods in damp and wet conditions. Class II footwear is resistant to wet and damp conditions and should be used if there is a risk of exposure. If footwear is worn in conditions where the sole material is contaminated, the wearer should always check the antistatic properties of the footwear before entering a hazardous area. When using anti-static footwear, the electrical resistance of the flooring should be such that it does not invalidate the protection provided by the footwear. The use of an antistatic sock is recommended. It is, therefore, necessary to ensure that the footwear is able to fulfil its designed function of dissipating electrostatic charges and providing some protection throughout its life. Therefore, it is recommended that the user establish an internal test for electrical resistance, to be carried out at regular and frequent intervals.

PARTIALLY CONDUCTIVE FOOTWEAR

Electrically partially conductive footwear should be used if it is necessary to minimise electrostatic charges in the shortest possible time, e.g. when handling explosives. Electrically partially conductive footwear should not be used, if the risk of shock from any electrical apparatus or live parts with AC or DC voltages has not been completely eliminated. In order to ensure that this footwear is partially conductive, it has been specified to have an upper limit of resistance of 100 kΩ in its new state. During service, the electrical resistance of footwear made from conducting material can change significantly due to flexing and contamination, and it is necessary to ensure, that the product is capable of fulfilling its designed function of dissipating electrostatic charges during its entire life. Where necessary, it is therefore recommended, that the user establish an in-house test for electrical resistance and use it at regular intervals. This test and those mentioned below should be a routine part of the accident prevention program at the workplace. If the footwear is worn in conditions where the soling material becomes contaminated with substances that can increase the electrical resistance of the footwear, wearers should always check the electrical properties of their footwear before entering a hazardous area. It is recommended to use electrical dissipative socks. Where partially conductive footwear is in use, the resistance of the flooring should be such that it does not invalidate the protection provided by the footwear. During use, no insulating elements should be introduced between the inner sole of the footwear and the foot of the wearer. If an insert (i.e. insoles, socks) is put between the inner sole and the foot the combination footwear/insert should be checked for its electrical properties.

REMOVABLE INSOLES

If, upon purchase, a removable insole is included in the shoe by the manufacturer, shoe performance was tested on shoes with the removable insole. Should the removable insole need to be replaced, it must be replaced by an identical one supplied by the manufacturer to avoid altering the certified configuration. If, upon purchase, a removable insole is not included in the shoe by the manufacturer, shoe performance was tested on shoes without the removable insole. If a removable insole other than the original one supplied by the manufacturer is used, the electrical properties of the shoe/removable insole combination must be tested. Original PPE configuration changes are not permitted (certified configuration).

INSTRUCTIONS BEFORE EVERY USE

Accurately inspect the shoes before each use to ensure integrity and operations and do not use them if the components show signs of wear.

CLEANING, STORAGE AND MAINTENANCE INSTRUCTIONS

Keep away from light and humidity. In the event of PU and PVC boots, clean with warm water and soap. Shoes should be cleaned with a soft bristle brush and water. Do not use substances such as alcohol, methyl ethyl ketone, thinners, petrols, petroleum or any other type of chemical cleaning agent. These substances could damage the materials, causing weaknesses imperceptible to the user that compromise the original protection features. Use a grease or polish to keep leather soft. Wet shoes should not be put into direct contact with a heat source after use but left to dry in a ventilated place at room temperature.

SHOE STORAGE EXPIRATION DATA

Due to numerous factors (temperature, humidity, etc.), the shoe storage expiration date cannot be set with certainty. In general, a maximum three-year duration from the date of manufacture can be assumed for shoes fully made of polyurethane and/or PVC or with a polyurethane and/or PVC bottom. A maximum five-year duration from the date of manufacture can be assumed for other types of shoes.

PPE DURATION - CRITERIA FOR THE ASSESSMENT OF THE STATE OF FOOTWEAR

Due to numerous factors tied to use, storage and maintenance conditions, footwear duration cannot be defined. Footwear should be replaced when any of the signs of wear identified below are found. Some of these criteria can vary according to the type of footwear and materials used (see figures at the end of the manual):

- Beginning of pronounced and deep cracking affecting half of the upper material thickness **(Figure A)**;
- Strong abrasion of the upper material, especially if the toe puff or the toecap is revealed **(Figure B)**
- The upper shows areas with deformations or split seams in the leg **(Figure C)**
- The outsole shows cracks higher than 10 mm long and 3 mm deep **(Figure D)**;
- Cleat height for cleated outsoles at any point lower than 1,5 mm **(Figure E)**;
- Destruction of the lining or sharp borders of the toe protection which could cause wounds **(Figure F)**
- Upper/outsole separation of more than 15 mm long and 5 mm deep **(Figure G)**;
- Delamination of the soling materials **(Figure H)**;
- Pronounced deformation of the outsole due to heat exposure any of the following causes **(Figure I)**:

- joining of 2 or more cleats due to the material melting;
- decrease of the height of any cleat to less than 1,5 mm;
- melting of the outside of the cleat and the midsole becomes visible;

- Original insole/s (if any) showing pronounced deformation and crushing;
- The closing mechanism is not working (zip, laces, eyelets)

Note: the replacement of work/safety footwear in this context also means the replacement of damaged parts, which are attached to the footwear, e.g. insoles, zip, tongues, laces, ...

SLIP RESISTANCE

The slip resistance of footwear has been tested under laboratory conditions. Additional tests by the user in workplace conditions may provide additional information. Field testing of footwear is recommended to assess its suitability for work. No footwear can provide complete safety in particularly demanding conditions such as cooking or mineral oil spills. In these conditions, non-slip footwear can only reduce the risk. Often the only solution in these circumstances is to prevent contamination in the first place or to promptly clean up the oil spill. These shoes meet the following mandatory requirements for slip resistance on ceramic surfaces covered with water and detergent (NaLS):

TEST CONDITIONS	COEFFICIENT OF FRICTION
Condition A (heel slip inclined 7° towards the front)	≥0,31
Condition B (toe slip inclined 7° backwards)	≥0,36

In addition, when SR is written on the label, the footwear fulfils the following additional requirements for slip resistance on a glycerine-coated ceramic surface:

TEST CONDITIONS	COEFFICIENT OF FRICTION
Condition C (heel slip inclined 7° towards the front)	≥0,19
Condition D (toe slip inclined 7° backwards)	≥0,22

The 'SR' requirement is intended as a generic test to evaluate performance on more viscous contaminants such as oil. Note that this test condition is particularly demanding and results in this test tend to be inherently low. It is preferable to use protective devices that have demonstrated good performance under test conditions as close as possible to the conditions of use.

Manufactor: BERNABE COTE D'IVOIRE - 99, Bd de Marseille 01 BP 1867 - R.C. Abidjan 758 - Abidjan 01 - Republique de Cote d'Ivoire - https://hive.bernabeafrique.com/ hivesupport@bernabeafrique.com

FR NOTE D'INFORMATION

Vous avez choisi les chaussures de sécurité HIVE. Ce produit est soumis aux exigences du règlement européen 2016/425 relatif aux EPI (équipements de protection individuelle) et aux spécifications des normes EN ISO 20345:2022+A1:2024, EN ISO 20347:2022 + A1:2024. Ces chaussures de sécurité et de travail ont été certifiées par :

CTC 4, RUE HERMANN FRENKEL 69367 LYON CEDEX 07 FRANCE (N. 0075)

MARQUAGE

Le marquage CE indique que le produit répond aux exigences du règlement (UE) 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle telles que : innocuité pour la santé, ergonomie et confort, solidité et robustesse du produit, protection contre les risques énumérés dans la présente note d'information. La déclaration de conformité est disponible sur le site https://hive.bernabeafrique.com/

Exemple de marquage:

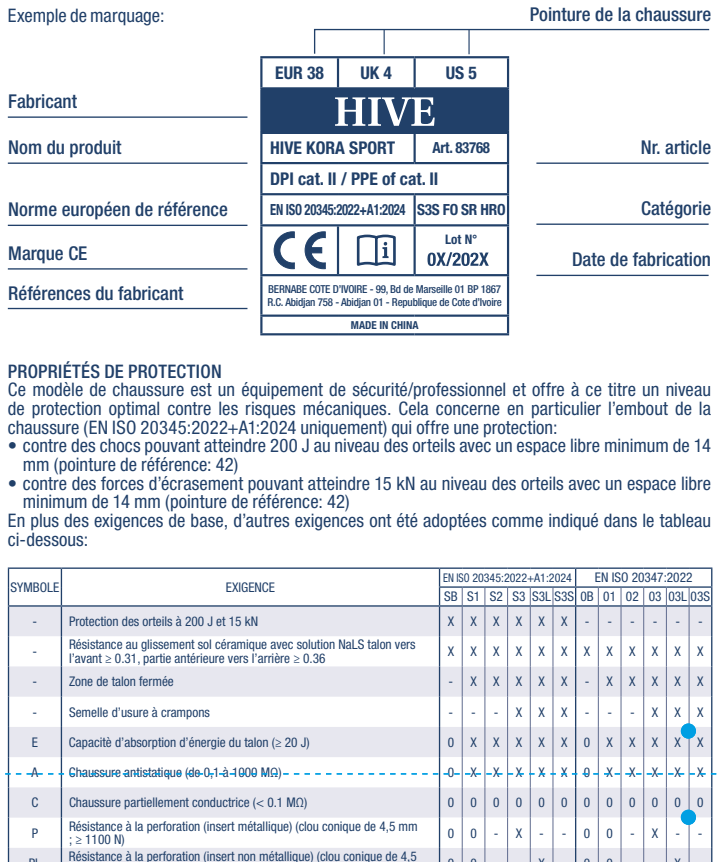

PROPRIÉTÉS DE PROTECTION

Ce modèle de chaussure est un équipement de sécurité/professionnel et offre à ce titre un niveau de protection optimal contre les risques mécaniques. Cela concerne en particulier l'embout de la chaussure (EN ISO 20345:2022+A1:2024 uniquement) qui offre une protection:

- contre des chocs pouvant atteindre 200 J au niveau des orteils avec un espace libre minimum de 14 mm (pointure de référence: 42)
- contre des forces d'écrasement pouvant atteindre 15 kN au niveau des orteils avec un espace libre minimum de 14 mm (pointure de référence: 42)

En plus des exigences de base, d'autres exigences ont été adoptées comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

SYMBOLE	EXIGENCE	EN ISO 20345:2022+A1:2024						EN ISO 20347:2022					
		SB	S1	S2	S3	S3L	S3S	0B	01	02	03	03L	03S
-	Protection des orteils à 200 J et 15 kN	X	X	X	X	X	X	-	-	-	-	-	-
-	Résistance au glissement sol céramique avec solution NaLS talon vers l'avant ≥ 0.31, partie antérieure vers l'arrière ≥ 0.36	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
-	Zone de talon fermée	-	X	X	X	X	X	-	X	X	X	X	X
-	Semelle d'usure à crampons	-	-	-	X	X	X	-	-	-	X	X	X
E	Capacité d'absorption d'énergie du talon (≥ 20 J)	0	X	X	X	X	X	0	X	X	X	X	X
~~A~~	~~Chaussure antistatique (de 0,1 à 1000 MΩ)~~	~~0~~	~~X~~	~~X~~	~~X~~	~~X~~	~~X~~	~~0~~	~~X~~	~~X~~	~~X~~	~~X~~	~~X~~
C	Chaussure partiellement conductrice (< 0.1 MΩ)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P	Résistance à la perforation (insert métallique) (clou conique de 4,5 mm ; ≥ 1100 N)	0	0	-	X	-	-	0	0	-	X	-	-
PL	Résistance à la perforation (insert non métallique) (clou conique de 4,5 mm ; ≥ 1100 N, aucune perforation)	0	0	-	-	X	-	0	0	-	-	X	-
PS	Résistance à la perforation (insert non métallique) (clou conique de 3,0 mm ; moyenne ≥ 1100 N, valeur unique ≥ 950 N)	0	0	-	-	-	X	0	0	-	-	-	X
HI	Isolation du semelage contre le chaud (test à 150°C)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CI	Isolation du semelage contre le froid (test à -17°C)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
WR	Étanchéité (aucune pénétration, 80 min)	0	0	0*	0*	0*	0*	0	0	0*	0*	0*	0*
M	Protection des métatarses (≥ 40 mm (pointure 41/42))	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AN	Protection des malléoles (≤ 10 kN)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CR	Résistance à la coupure (≥ 2.5 (indice))	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SC	Résistance des pare-pierres à l'abrasion (> 8000 cycles)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
WPA	Pénétration et absorption de l'eau (≥ 60 min)	0	-	X	X	X	X	0	-	X	X	X	X
HRO	Résistance à la chaleur (contact direct) (test à 300°C)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FO	Résistance aux hydrocarbures (≤ 12%)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LG	Système de grip pour échelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SR	Résistance au glissement sur sols en céramique + glycérol,talon vers l'avant ≥ 0.19 – partie antérieure vers l'arrière ≥ 0.22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

X = Obligatoire pour la catégorie considérée
O = Optionnel, applicable en plus de l'exigence obligatoire, si indiqué
* = Si WR est atteint, le marquage deviendra S6 (S2+WR) ou S7 (S3+WR) ou S7L (S3L+WR) ou S7S (S3S+WR) pour EN ISO 20345 et O6 (O2+WR) ou O7 (O3+WR) ou O7L (O3L+WR) ou O7S (O3S+WR) pour EN ISO 20347.
Remarque : un ou plusieurs des symboles décrits dans le tableau peuvent être apposés sur vos chaussures. Ils indiquent la présence de propriétés supplémentaires par rapport aux exigences de base. Les risques couverts correspondent exclusivement à ceux indiqués pour chaque symbole. L'utilisation d'accessoires non agréés peut altérer les propriétés de résistance et les fonctions de protection. Veuillez contacter notre service clients pour plus d'informations.

UTILISATIONS RECOMMANDÉES

Ces chaussures de sécurité sont adaptées puor les activités suivantes: Avec insert résistant à la perforation: travaux publics et constructions de bâtiments, travaux routiers, ingénierie, démolition, travaux dans les zones de stockage et les entrepôts, dans les carrières de pierre, les mines, les décharges et travaux en plein air. Le degré de résistance à la perforation de ces chaussures a été mesuré en laboratoire en utilisant des clous et en appliquant les forces requises par les normes. Les clous de plus petit diamètre et les charges statiques ou dynamiques plus élevées augmentent le risque de perforation. Dans de telles circonstances, d'autres mesures préventives doivent être envisagées. Trois grands types d'inserts résistant à la perforation sont actuellement disponibles dans les chaussures de sécurité. Ces types comprennent les types métalliques et les types en matériaux non métalliques, le choix devant être fait sur la base de l'évaluation des risques relatifs au travail à effectuer. Tous les types offrent une protection contre les risques de perforation, mais chacun d'entre eux présente des avantages ou inconvénients supplémentaires différents, notamment : Métallique (P) : est moins affecté par la forme de l'objet pointu/du danger (diamètre, géométrie, tranchant, etc.) mais, du fait des contraintes de fabrication, ne couvre pas toute la zone inférieure de la chaussure. Non-métalliques (PL ou PS) : peuvent être plus légers, plus souples et offrir une plus grande surface de couverture par rapport au type métallique, mais la résistance à la perforation peut varier davantage en fonction de la forme de l'objet pointu/du danger (diamètre, géométrie, tranchant, etc.). Deux types de protection sont disponibles. Par rapport au type PL, le type PS peut offrir une protection plus adaptée contre des objets de plus petit diamètre. Pour plus d'informations sur le type de résistance à la perforation présent dans vos chaussures, veuillez contacter le fabricant ou le fournisseur dont les coordonnées figurent sur ces instructions. Sans insert résistant à la perforation: travaux sur ponts, ouvrages dans des structures d'hauteur considérable, dans des ascenseurs, grandes conduites, grues, chaudiéres, mises en place d'installations de chauffage et d'aeration, travaux de transformation et d'entretien, établissement métallurgiques et analoque, production et faconnement de verres plats, manipulation de moules dans l'industrie céramique, travail dans l'industrie des matériaux de construction, manipulation et stockage. Avec détachement rapide: en cas d'intervention où les chaussures doivent être enlevées rapidement ; Avec un pare-pierres de protection : en cas de frottements prolongés et/ou répétés de l'extrémité des orteils contre le sol ;

LIMITE D'UTILISATION

Les chaussures ne sont pas adaptées pour la protection contre des risque non détaillés dans cette Note d'information et en particulier ceux qui rentrent dans les Equipementes de Protection Individuelle de IIIa Catégorie comme le définit le Règlement (UE) 2016/425.

EMPLOI ET ENTRETIEN

Nous déclinons toute responsabilité pour les éventuels dommages et conséquences pouvant dériver d'une utilisation non appropriée des chaussures. Lors du choix, il est important de sélectionner le modèle et la pointure appropriés suivant les exigences spécifiques de protection. Les chaussures peuvent uniquement conserver les caractéristiques de sécurité indiquées si elles sont régulièrement portées et attachées. Les protections contre les risques indiquées dans le marquage sont valables pour des chaussures en bon état. Vérifier le parfait état de conservation du dispositif par un examen visuel attentif avant chaque utilisation et le remplacer si une détérioration est détectée (usure excessive de la semelle, mauvais état des coutures, décollement de la partie supérieure de la semelle, etc.) Chaussures munies de dispositif de déchaussage rapide: s'assurer que la tige du dispositif est correctement insérée; le déchaussage s'obtient en saisissant l'extrémité saillante de la tige et en la tirant vers soi jusqu'au décrochage effectif du dispositif. Le maintien des caractéristiques des chaussures est favorisé par la bonne conservation de ces dernières et il est donc opportun de les nettoyer régulièrement à l'aide de brosses, chiffons etc. en éliminant les taches éventuelles avec un chiffon humide. Périodiquement, suivant les conditions du milieu de travail, nous conseillons de traiter le cuir de la tige avec un cirage ordinaire ou une graisse pour chaussures. Nous conseillons en outre de ne pas faire sécher les chaussures à proximité ou en contact direct de sources de chaleur telles que poêles, radiateurs etc. Ne pas employer de produits agressifs tels que l'essence, des acides ou des solvants, qui pourraient compromettre les caractéristiques de qualité, sécurité et durée des EPI. Ne pas exposer à la lumière directe du soleil ni à des températures basses ou élevées. Ne jamais modifier une quelconque partie des chaussures.

CONSERVATION ET ÉLIMINATION

A cause de nombreux facteurs environnementaux tels que humidité et température il n'est pas possible de définir une date certaine d'échéance. En général les chaussures dotées de fond en Polyuréthanne ont une durée de stockage supposable de trois ans, si elles sont conservées dans des milieux secs, aérés et à des températures non excessivement élevées. Éliminer le dispositif conformément aux normes en vigueur en matière de la protection de l'environnement et de collecte sélective des déchets. Ces chaussures ont été réalisées sans avoir recours à des matériaux toxiques ou nuisibles.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

CHAUSSURES ANTISTATIQUES

Utiliser des chaussures antistatiques s'il est nécessaire de minimiser l'accumulation de charges électrostatiques en dissipant les charges électrostatiques, évitant ainsi le risque d'étincelles, par exemple lors de l'utilisation de substances et de vapeurs inflammables, et s'il n'est pas possible d'éliminer complètement le risque de choc électrique dû à des équipements à haute tension sur le lieu de travail. Les chaussures antistatiques introduisent une résistance entre le pied et le sol, mais ne peuvent offrir une protection complète. Les chaussures antistatiques ne conviennent pas pour travailler sur des équipements électriques sous tension. Il convient toutefois de noter que les chaussures antistatiques ne peuvent pas offrir une protection adéquate contre les chocs électriques dus à une décharge d'électricité statique, car elles n'introduisent qu'une résistance entre le pied et le sol. Si le risque de décharge électrostatique n'a pas été complètement éliminé, des mesures supplémentaires doivent être prises pour éviter ce risque. Ces mesures, ainsi que les essais supplémentaires mentionnés ci-dessous, devraient constituer une partie essentielle du programme de prévention des accidents du travail. Les chaussures antistatiques ne protègent pas contre les chocs électriques dus à des tensions alternatives ou continues. S'il existe un risque d'exposition à une tension alternative ou continue, il convient d'utiliser des chaussures isolantes. La résistance électrique des chaussures antistatiques peut être altérée de manière significative par la flexion, la contamination ou l'humidité. Ces chaussures peuvent ne pas remplir la fonction pour laquelle elles ont été conçues si elles sont portées dans des conditions humides. Les chaussures de la classe I peuvent absorber l'humidité et devenir conductrices si elles sont portées pendant de longues périodes dans des conditions humides et mouillées. Les chaussures de classe II résistent aux conditions humides et mouillées et doivent être utilisées en cas de risque d'exposition. Si les chaussures sont portées dans des conditions où le matériau de la semelle est contaminé, le porteur doit toujours vérifier les propriétés antistatiques des chaussures avant d'entrer dans une zone dangereuse. Lors de l'utilisation de chaussures antistatiques, la résistance électrique du revêtement de sol doit être telle qu'elle n'annule pas la protection fournie par les chaussures. L'utilisation d'une chaussette antistatique est recommandée. Il est donc nécessaire de s'assurer que la combinaison de chaussures est en mesure de remplir la fonction pour laquelle elle a été conçue, à savoir dissiper les charges électrostatiques et fournir une certaine protection tout au long de sa durée de vie. Il est donc recommandé à l'utilisateur d'effectuer un test interne de résistance électrique à intervalles réguliers et fréquents.

CHAUSSURES PARTIELLEMENT CONDUCTRICES

Des chaussures partiellement conductrices d'électricité doivent être utilisées lorsqu'il est nécessaire de réduire au minimum les charges électrostatiques le plus rapidement possible, par exemple lors de la manipulation d'explosifs. Les chaussures partiellement conductrices d'électricité ne doivent pas être utilisées si le risque d'électrocution provenant d'un appareil électrique ou de pièces placées sous tension alternative ou continue n'a pas été totalement éliminé. Il est précisé que pour assurer une conductivité partielle, les chaussures doivent présenter une limite maximale de résistance de 100 kΩ à l'état neuf. Pendant l'utilisation, la résistance électrique des chaussures en matériau conducteur peut varier de manière significative en raison de la flexion et de la contamination, et il est nécessaire de s'assurer que le produit est capable de remplir la fonction pour laquelle il a été conçu, à savoir la dissipation des charges électrostatiques, tout au long de sa durée de vie. Si nécessaire, il est donc recommandé à l'utilisateur d'établir un test interne de résistance électrique et de l'utiliser à intervalles réguliers. Ce test et ceux mentionnés ci-dessous doivent faire partie intégrante du programme de prévention des accidents sur le lieu de travail. Si les chaussures sont portées dans des conditions où le matériau de la semelle est contaminé par des substances qui peuvent augmenter la résistance électrique des chaussures, les utilisateurs doivent toujours vérifier les propriétés électriques de leurs chaussures avant de pénétrer dans une zone à risque. Le port de chaussettes dissipatrices d'électricité est recommandé. Lorsque des chaussures partiellement conductrices sont utilisées, la résistance du revêtement de sol ne doit pas invalider la protection assurée par les chaussures. Lors de l'utilisation, aucun élément isolant ne doit être introduit entre la semelle intérieure de la chaussure et le pied de l'utilisateur. Si un insert (comme des chaussettes ou des socquettes) est placé entre la semelle intérieure et le pied, les propriétés électriques de l'ensemble chaussure/insert doivent être vérifiées.

SEMELLES INTÉRIEURES AMOVIBLES

Si, au moment de l'achat, une semelle intérieure amovible fournie par le fabricant est présente à l'intérieur de la chaussure, il est garanti que les performances des chaussures ont été déterminées par des tests sur les chaussures équipées d'une telle semelle intérieure amovible. Dans le cas où il est nécessaire substituer la semelle amovible, celle-ci doit être remplacée avec une semelle identique fournie par le fabricant afin de ne pas modifier la configuration certifiée.
Si, au moment de l'achat, une semelle intérieure amovible n'est pas présente dans la chaussure, il est garanti que les performances des chaussures ont été déterminées par des tests sur les chaussures dépourvues d'une telle semelle intérieure amovible. Dans le cas où est utilisée une semelle intérieure amovible différente de celle fournie initialement par le fabricant, il faut vérifier les propriétés électriques de la combinaison chaussure/semelle intérieur amovible. Aucune modification de la configuration d'origine des EPI (configuration certifiée) n'est permise.

INSTRUCTIONS AVANT CHAQUE UTILISATION

Il est recommandé d'inspecter soigneusement les chaussures avant chaque utilisation afin de s'assurer de leur intégrité et de leur fonctionnalité, et de ne pas les utiliser si ses composants venaient à montrer des signes d'usure.

INSTRUCTIONS POUR LE NETTOYAGE, LA CONSERVATION ET L'ENTRETIEN

Conserver à l'abri de la lumière et de l'humidité. Dans le cas de chaussures en PU et PVC, laver à l'eau tiède et au savon. Les chaussures doivent être nettoyées avec des brosses à poils souples et à l'eau. Il ne faut pas utiliser de substances telles que alcool, butanone, diluants, essence, pétrole ou tout autre type d'agent chimique pour le nettoyage. De telles substances pourraient endommager les matériaux tout en provoquant des défaillances invisibles pour l'utilisateur mais qui affectent les caractéristiques de protection d'origine. Utiliser de la graisse ou de la cire pour conserver la souplesse du cuir. Les chaussures mouillées ne doivent pas rentrer en contact direct avec une source de chaleur après l'utilisation mais elles doivent sécher dans un lieu aéré à température ambiante.

DATE D'ÉCHÉANCE DU STOCKAGE DES CHAUSSURES

À cause de nombreux facteurs (température, humidité, etc.), il n'est pas possible de définir avec certitude la durée de stockage des chaussures. En général, pour les chaussures entièrement en polyuréthane et/ou PVC ou avec fond en polyuréthane et/ou PVC, une durée maximum de trois ans à partir de la date de fabrication est toutefois envisageable. Pour les autres types de chaussures, une durée maximum de cinq ans à partir de la date de fabrication est envisageable.

DURÉE DE L'EPI - CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DES CHAUSSURES

À cause de nombreux facteurs liés aux conditions d'utilisation, de conservation et d'entretien, il n'est pas possible de définir la durée de vie des chaussures. Les chaussures de sécurité doivent être remplacées lorsque l'un des signes d'usure présentés ci-dessous est constaté (voir la figure dans le fond du manuel). Certains de ces critères peuvent varier en fonction du type de chaussure et des matériaux utilisés :

- Début d'une fissuration prononcée et profonde affectant la moitié de l'épaisseur du matériau supérieur **(figure A)** ;
- Forte abrasion du matériau supérieur, en particulier si le bout ou l'embout est visible **(figure B)** ;
- Des zones dans la partie supérieure présentent des déformations ou des déchirures au niveau des coutures sur la tige **(figure C)** ;
- La semelle d'usure présente des fissures d'une longueur supérieure à 10 mm et d'une profondeur supérieure à 3 mm **(figure D)** ;
- La hauteur des crampons des semelles d'usure à crampons est à un endroit quelconque inférieure à 1,5 mm **(figure E)** ;
- Destruction de la doublure ou des bords pointus de la protection des orteils qui pourraient causer des blessures **(figure F)** ;
- Séparation entre la semelle supérieure et la semelle d'usure de plus de 15 mm de longueur et 5 mm de profondeur **(figure G)** ;
- Délaminage des matériaux de la semelle **(figure H)** ;
- Déformation prononcée de la semelle d'usure due à l'exposition à la chaleur, entraînée par l'une des causes suivantes **(figure I)** :

- jonction de 2 ou plusieurs crampons suite à la fonte du matériau ;
- diminution de la hauteur d'un crampon quelconque à moins de 1,5 mm ;
- Fonte de l'extérieur du crampon, la semelle intermédiaire devenant visible ;

- Première(s) de propreté d'origine (le cas échéant) présentant une déformation et un écrasement prononcés ;
- Le mécanisme de fermeture n'est pas en état de fonctionnement (fermeture éclair, lacets, oeillets)

Remarque : le remplacement des chaussures de travail/de sécurité dans ce contexte signifie également le remplacement des pièces endommagées qui sont attachées à la chaussure, par exemple les semelles intérieures, les fermetures éclair, les languettes, les lacets, ...

RÉSISTANCE AU GLISSEMENT

La résistance au glissement des chaussures a été testée en laboratoire. Des tests supplémentaires effectués par l'utilisateur dans des conditions de travail peuvent fournir des informations complémentaires. Il est recommandé de tester les chaussures sur le terrain pour évaluer leur aptitude au travail.
Aucune chaussure ne peut offrir une sécurité totale dans des conditions particulièrement exigeantes, telles que les déversements d'huile minérale ou de cuisine. Dans ces conditions, les chaussures antidérapantes ne peuvent que réduire le risque. Souvent, la seule solution dans ces circonstances est de prévenir la contamination ou de nettoyer rapidement le déversement d'huile.
Ces chaussures répondent aux exigences obligatoires suivantes en matière de résistance au glissement sur des surfaces céramiques recouvertes d'eau et de détergent (NaLS) :

CONDITIONS D'ESSAI	COEFFICIENT DE FROTTEMENT
Condition A (glissement du talon incliné de 7° vers l'avant)	≥0,31
Condition B (glissement de la pointe inclinée de 7° vers l'arrière)	≥0,36

En outre, lorsque SR est inscrit sur l'étiquette, la chaussure répond aux exigences supplémentaires suivantes en matière de résistance au glissement sur une surface céramique recouverte de glycérine:

CONDITIONS D'ESSAI	COEFFICIENT DE FROTTEMENT
Condition C (glissement du talon incliné de 7° vers l'avant)	≥0,19
Condition D (glissement de la pointe inclinée de 7° vers l'arrière)	≥0,22

L'exigence "SR" est conçue comme un test générique pour évaluer les performances sur des contaminants plus visqueux tels que l'huile. Il convient de noter que cette condition d'essai est particulièrement exigeante et que les résultats de cet essai ont tendance à être intrinsèquement faibles. Il est préférable d'utiliser des dispositifs de protection qui ont démontré de bonnes performances dans des conditions d'essai aussi proches que possible des conditions d'utilisation.

Fabricant:
BERNABE COTE D'IVOIRE - 99, Bd de Marseille 01 BP 1867 - R.C. Abidjan 758 - Abidjan 01 - Republique de Cote d'Ivoire - https://hive.bernabeafrique.com/ hivesupport@bernabeafrique.com